

MAIRIE DE CRENANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 18 H 00

SESSION ORDINAIRE

Date de convocation : **03 avril 2024**

Date d'affichage du compte-rendu : **17 avril 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : **9**

Nombre de conseillers présents : **9**

Nombre de Conseillers votants : **8 + 1 pouvoir**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, Mme Julie GUIDOT 2^{ème} Adjointe, M. Pierre CHANFREMOY, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Denis REFFAY, Mme Sylvia VELASCO, M. Joël VINCENT.

Absent excusé : M. Arnaud PRINCE pouvoir à Jean-Jacques FAGUET

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Lydie MAITREPIERRE

I- Précédent compte-rendu du 20 mars 2024 : compte tenu de la confusion de vote pour le point à l'ordre du jour « V – devis de connexion des compteurs d'eau » : de 3 voix POUR 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, les élus n'ayant pas eu conscience de la signification pour le résultat des votes, la décision est reportée et sera de nouveau votée ultérieurement.

II – Vote des taux d'imposition 2024 :

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la hausse significative des bases d'imposition prévisionnelles fixée par les services financiers de l'Etat, le Maire propose de maintenir les taux à l'identique, ce qui provoquera malgré tout une hausse des impôts fonciers pour tous les contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et fixe les taux, suivants :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34,44%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32,12 %**
- **taxe d'habitation (TH) : 8,02 %**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents correspondants.

III – Budgets primitifs 2024 : « Commune » et « Eau » :

Le Maire présente les budgets primitifs 2024 dont les totaux sont les suivants :

COMMUNE :

	Dépenses €	Recettes €
Fonctionnement	224 913.19	224 913.19
Investissement	87 063.34	87 063.34
Total général	311 976.53	311 976.53

EAU :

	Dépenses €	Recettes €
Exploitation	67 177.17	67 177.17
Investissement	66 883.64	66 883.64
Total général	134 060.81	134 060.81

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs 2024 à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

IV- Personnel communal :

Le Maire rappelle que conformément au code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il informe que suite à l'avis de promotion interne du Centre de Gestion en date du 28 mars 2024, et compte tenu de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial, il propose de créer un poste d'attaché territorial et de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2024.

Pierre CHANFREMOY ne prend part au vote, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire à modifier le tableau des emplois ainsi précité, et autorise le Maire à prendre la délibération correspondante et tout document relatif à cette décision.

V – Questions diverses :

- 1) A la demande de l'entrepreneur, les travaux sur la conduite d'eau potable, route de l'Etang sont repoussés au mois de juillet 2024 ou en septembre en fonction de la situation météorologique de cet été.
- 2) Une odeur de chlore a été perçue sur le réseau d'eau, la recherche est en cours.
- 3) Le Maire informe avoir demandé aux services de la Direction Départemental des Territoire l'autorisation d'ouvrir un accès sur la RD 296 vers les conteneurs à déchets.

Séance levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance
Lydie MAITREPIERRE

Le Maire
Jean-Jacques FAGUET